

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7324431901**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7324431901>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 mars 2023** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **29 - FINISTERE**

*"AA&C"*  
*AVOCATS D'AFFAIRES ET CONTENTIEUX*  
*Société d'avocats inscrite au Barreau de LAVAL*  
*B.P 70632 – 53006 LAVAL CEDEX*  
*Tél. : 02.43.59.10.00*  
*ETS JAFFREDOU*  
*Société à responsabilité limitée au capital de 250.000*  
*euros*  
*Siège social : Z.I. de Loguellaou - 29800 PENCRAAN*  
*305 242 596 RCS BREST*

### AVIS DE FUSION

Le traité de fusion établi le 7 février 2023 avec la société SCI DE KERMARIA, société absorbée, société civile immobilière au capital de 15.244,90 euros, ayant son siège social Z.I. de Loguellaou – 29800 PENCRAAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 382 165 124 RCS BREST, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 16 février 2023.

En application des dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par décision collective des associés de la société absorbante.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 17 mars 2023.

La société ETS JAFFREDOU, étant propriétaire de la totalité des parts sociales émises par la SCI DE KERMARIA depuis une date antérieure à celle du dépôt du traité de fusion au greffe du tribunal de commerce de BREST, il n'a été procédé ni à l'échange de titres, ni à une augmentation de capital et, la SCI DE KERMARIA, société absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la

réalisation définitive de la fusion.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2023, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la SCI DE KERMARIA depuis le 1er janvier 2023 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société ETS JAFFREDOU et considérées comme accomplies par la société ETS JAFFREDOU depuis le 1er janvier 2023.

Les actifs apportés se sont élevés à 50.732 euros pour un passif pris en charge de 961 euros.

*Pour avis*

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

